

20 ème Edition

Contrat de sponsoring

1. Objet

L'association C'est l'Hiver ! Morgins Festival s'engage par le présent contrat à promouvoir l'enseigne du sponsor auprès du public lors de ses activités sans but lucratif. Les activités de l'association, telles que définies dans les statuts (art. 2 But), sont les suivantes :

Art. 2

Son but est d'organiser des événements à Morgins, notamment un festival de musique.

2. Moyens

Le présent contrat est prévu sur la base d'un partenariat financier à la hauteur de :

Pack	Gold	Black	Blue	Green
Votre logo sur le t-shirt 20ème édition				
Post réseaux sociaux				
Site Internet - Home Page				
Affiches A3 imprimée du festival				
Banderole publicitaire durant le festival				
Site internet - Page sponsors				
Nombre de passage sur l'écran publicitaire durant le festival	5	3	2	1
Entrées offertes	6 pass week-end	4 pass week-end	3 pass week-end	2 entrées à choix
Nombres de packs disponible	2	5	illimité	illimité
Valeur	CHF 2'000.-	CHF 1'000.-	CHF 500.-	CHF 300.-

Tout autre montant et idées sont les bienvenus :

Montant :

20^{ème} Edition

3. Modalités

3.1 Les sigles et logos sont envoyés par mail sous la forme standard (tif, jpeg ou pdf) en haute définition à l'adresse : infomorginsfestival@gmail.com

3.2 Si les contreparties comprennent la présence du logo sur des visuels papier (affiches A2 et A3, flyer A5), l'envoi du logo est nécessaire avant le 31 octobre 2023, sans quoi ces contreparties ne pourront pas être garanties.

3.3 Si les contreparties comprennent la présence du logo sur les t-shirts officiels, l'envoi du logo est nécessaire avant le

31 octobre 2023, sans quoi ces contreparties ne pourront pas être garanties.

3.4 Pour toutes autres contreparties l'envoi du logo et autres visuels doivent nous parvenir au plus tard deux semaines avant le festival, sans quoi ces contreparties ne pourront pas être garanties.

3.5 Les banderoles seront récupérées et restituées par notre équipe.

3.6 Les invitations vous seront directement envoyées. Si vous désirez les recevoir à une date précise, merci de nous en faire part.

3.7 Le compte bancaire de l'association est :

C'est l'Hiver ! Morgins Festival
Banque Raiffeisen Troistorrents-Morgins
1972 Troistorrents
CH66 8062 6000 0008 5463 2
N° de compte : 19-1168-3

Le montant doit être versé au plus tard deux semaines avant le festival.

4. Signatures

Les parties s'engagent à respecter le présent contrat ;

Le C'est l'Hiver ! Morgins Festival s'engage à satisfaire aux contreparties sélectionnées par le partenaire ;

Le/la partenaire s'engage à honorer le paiement défini par le présent contrat dans les temps impartis.

Pour le C'est l'Hiver ! Morgins Festival

Lieu, date :

Représentant.e :

Pour le partenaire :

Nom de l'entreprise/société :

Lieu, date :

Représentant.e :

Contacts :